Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 037-213700743-20260916-2026_055-DE

Séance du 16 septembre 2026

Délibération n°2026_055

5.3.6 – Désignation des représentants - Autres

Désignation des délégués auprès de la Commission Locale d'Insertion du CNPE (CLI)

L'an deux mil vingt-six, le **seize septembre à vingt heures**, le conseil municipal de la commune de Chouzé-sur-Loire dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAULT, Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers votants : 18

Présents :
Monsieur Gilles THIBAULT Maire,
Monsieur Pierre DAVID, Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Madame Marie BOTTI, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Guillaume DELANOUE, Monsieur Laurent HERLIN, Monsieur Nicolas JAUSELON, Monsieur Jean-Christophe LENOIR, Madame Charline MABILEAU, Monsieur Patrick MARTINEZ, Madame Guylaine THIBAULT, Monsieur Christian THOUET, Madame Laurence VENNEVIER.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Vanessa BRUNET a donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTINEZ, Madame Eva DIMA a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAULT.

Absents ou absents excusés : Monsieur Yvan BOIDÉ

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2026, Monsieur Frédéric BIEMON a été désigné délégué titulaire et Madame Charline MABILEAU, déléguée suppléante, au sein de la Commission Locale d'Insertion (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Chinon.

Suite à la démission de Monsieur Frédéric BIEMON de son mandat de conseiller municipal, en date du 1er septembre 2026, il convient de procéder à une nouvelle désignation afin d'assurer la représentation de la commune au sein de la CLI.

Au vu de ces éléments,
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-17 et suivants relatifs aux Commissions Locales d'Information ;
Vu la délibération du Conseil municipal portant désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Chinon ;

Considérant que Monsieur Frédéric BIEMON avait été désigné en qualité de délégué titulaire de la commune au sein de la Commission Locale d'Information du CNPE de Chinon ;
Considérant que Monsieur Frédéric BIEMON a démissionné de son mandat de conseiller municipal en date du 1er septembre 2026 ;
Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Information du CNPE de Chinon ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- En qualité de délégué titulaire :
 - **Madame Charline MABILEAU**
 6 Bis, rue Ménier 37140 Chouzé-sur-Loire
- En qualité de délégué suppléant :
 - **Monsieur Guillaume DELANOUE**
 21, rue des Cartaux 37140 Chouzé-sur-Loire

Les délégués ainsi désignés représenteront la commune au sein de la Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Chinon.
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux organismes concernés.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Signé électroniquement par : Guillaume DELANOUE
Date de signature : 17/09/2026
Qualité : Chouzé-sur-Loire - Secrétaire de séance

Le Maire,
Gilles THIBAULT

Signé électroniquement par : Gilles THIBAULT
Date de signature : 17/09/2026
Qualité : Chouzé-sur-Loire - Maire